



Conditions Générales d'utilisation

Plateforme www.bateau-bilan.com

Conditions générales d'utilisation de la plateforme de réservation **Bateau-bilan.com** telles que définies en France par l'article L441-1 du Code du Commerce en vigueur depuis le 26 avril 2019.

Généralités

Les présentes conditions sont conclues entre, **BatO bilan©** n° de Siren 383 733 516 R.C.S. Bordeaux, et dont le siège est établi 107 avenue Michel Crépeau 17000 La Rochelle, ci-après dénommée « **BatO bilan©** » et, d'autre part, les personnes physiques ou morales nommé **Utilisateur** souhaitant bénéficier de la solution logiciel ou de la prestation sécuritaire « **BatO bilan @pps**», .

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat. Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de l'expertise maritime ou de l'utilisation logiciel dont les sociétés ont leurs sièges sociaux en France. Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Le fait que L'Expert ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente (CGV).

Description et modalités de fonctionnement

Article 1

Réservation d'un diagnostic avant la vente

Le site Internet **www.bateau-bilan.com** offre à l'utilisateur particulier ou professionnel (appelé ici **le demandeur**) la possibilité d'être mis en relation avec un **technicien référent** afin d'effectuer un diagnostic avant la vente de son bateau ou VNM. **Le demandeur** devra valider sa réservation sur la plateforme. Pour cela, **le demandeur** doit :

- Identifier son navire, par la saisie du numéro d'immatriculation ou numéro d'identification (HIN, WIN), notifier la marque et le modèle exact du navire concerné
- Son identité et coordonnées (courriel et téléphone)
- Indiquer une zone géographique : code postal ou ville
- Sélectionner une date envisagée

Le tarif du diagnostic est calculé à partir des informations fournies par **le demandeur**. La prise de rendez-vous est possible aux jours et créneaux horaires disponibles le jour de la réservation en ligne.

Une provision financière viendra sceller la demande de rendez-vous et enclenchera le processus de réservation. Le solde de la prestation sera réglé in-situ au **technicien référent** après la remise du diagnostic. Une facture vous sera remise pour le versement de la provision par la plateforme et le **technicien référent** vous remettra une facture du solde avec le rapport.

La réservation en ligne seront transmis au **technicien référent** sélectionné géographiquement. Après avoir reçu son aval, la plateforme **bateau-bilan.com** validera le rendez-vous avec **Le demandeur**, dans les 72 heures ouvrées qui suivent la confirmation.

Toutes les informations concernant les **techniciens référents** sont disponibles sur simple demande.

Article 2

Modification, annulation et non présentation à un rendez-vous

En cas d'indisponibilité de la part du **demandeur** au jour et à l'heure fixés pour le rendez-vous, le **demandeur** doit prévenir **www.bateau-bilan.com** par courriel à :

bateaubilan@gmail.com

Ou par téléphone au :

Plateforme Nord : 07.49.29.32.71

Plateforme Sud : 06.48.88.20.65

Un nouveau rendez-vous sera alors fixé dans les plus brefs délais, en accord avec **le demandeur et le technicien référent**. **Le demandeur** peut annuler son rendez-vous jusqu'à 48 heures ouvrées avant la date prévue, sans aucun frais.

Pour cela, l'utilisateur doit envoyer un courriel d'annulation à :

bateaubilan@gmail.com

Ou par téléphone au :

Plateforme Nord : 07.49.29.32.71

Plateforme Sud : 06.48.88.20.65

En cas d'annulation moins de 48 heures ouvrées avant le rendez-vous prévu ou en cas de non-présentation, **www.bateau-bilan.com** ne sera pas tenu d'honorer la prestation et les frais de provision ne seront pas restitués.

La « non-présentation à un rendez-vous » correspond à un rendez-vous, non honoré par **Le demandeur**. Dans cette hypothèse, les frais de provision seront conservés et la somme totale de la prestation sera due en intégralité.

En cas d'indisponibilité de la part du technicien référent, ce dernier prendra contact directement **Le demandeur** pour fixer un nouveau rendez-vous au moment qui conviendra le mieux.

Afin de prévenir toute utilisation malintentionnée, **www.bateau-bilan.com** se réserve le droit d'annuler une réservation, notamment, mais non limitativement, si les coordonnées indiquées par l'utilisateur sont fausses ou si un même utilisateur réserve de multiples fois sans se présenter.

Article 3

Prestations concernées

Utilisation de logiciel et prestations sécuritaires des navires nommé **BatO bilan @pps**.

L'accès à l'application **BatO bilan @pps** par le technicien ou agent entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par celui-ci des présentes **Conditions Générales** et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires.

BatO bilan© se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à l'ensemble des commandes reçues par **BatO bilan©**, émanant de professionnels du nautisme et notamment les experts maritime plaisance.

Les Conditions Générales décrites ci-après s'appliquent également aux périodes d'utilisation **gratuites d'essai**, éventuellement accordées par **BatO bilan©** à ses prospects pour leur permettre de se familiariser avec les Services et l'utilisation de la plateforme **BatO bilan @pps**.

Les dispositions des présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent entre **BatO bilan©** et **l'Utilisateur** quel qu'ait été le canal de vente.

Article 4

Définitions

Les termes suivants ont, dans les présentes, la signification qui leur est donnée sauf stipulation contraire.

Article 5

Termes liés à l'Utilisateur qui regroupe :

Technicien : personne morale ou physique s'étant inscrite à titre onéreux ou gratuit pour utiliser l'application **BatO bilan @pps** dans le respect des CGV. Étant le représentant **BatO bilan©** pour un secteur géographique précis.

Agent : Personnes physique ou morale rattachée à un technicien et travaillant sous sa responsabilité.

Utilisateur : désigne nominativement une personne physique utilisant le logiciel **BatO bilan @pps** grâce à un Identifiant.

Termes Solution BatO bilan @pps, ensemble des logiciels, services et traitements proposés.

CGV : les présentes Conditions Générales de Vente.

Contrat : désigne l'ensemble contractuel en vue de l'utilisation du logiciel **BatO bilan @pps** et son acceptation des présentes CGV.

Cookie : ensemble d'informations créées et stockées dans un petit fichier par un serveur sur un ordinateur qui se connecte à ce serveur. Ces informations peuvent être relues et modifiées par ce même serveur lors d'une connexion ultérieure.

Datacenter : site physique sur lequel se trouve regroupés les serveurs de **BatO bilan©**.

Serveur Principal : Serveur sur lequel l'**Utilisateur** se connecte par défaut.

Identifiant : conjonction du « code utilisateur » et du « mot de passe » nécessaire à un **Utilisateur** pour se connecter à son application STAFF. Deux Utilisateurs ou plus ne peuvent utiliser le même Identifiant pour se connecter simultanément.

Mot de passe : il est associé au code utilisateur et est nécessaire lors de la connexion.

Portail BatO bilan : site Internet de **BatO bilan©** présentant les Produits et le service de RDV en ligne **BatO bilan©** et sur lequel le Client particulier doit se connecter pour prendre un rendez-vous et détailler son identité, type de navire et sa position géographique

STAFF : Portail de connexion pour l'utilisation de l'application **BatO bilan @pps** l'ensemble consolidé des données de contacts et navire.

Article 6

Objet des Services et Traitements

BatO bilan© met à la disposition de ses **Agents et Techniciens** un service payant d'accès au logiciel **BatO bilan @pps** fonctionnant à l'aide de la technologie Internet et accessibles par cette technologie.

La **Solution BatO bilan @pps** a été conçue en prenant en compte la protection et la sécurité des données dès sa conception. **L'Utilisateur doit** donc se connecter à Internet puis à la page Staff.

La solution inclut également la mise à disposition d'un espace de donnée pour chaque utilisateur.

La **Solution BatO bilan @pps** peut être modifiée en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées sans information préalable de **l'Utilisateur**.

Le navigateur « Google chrome » est fortement recommandé pour le fonctionnement de la solution **BatO bilan @pps**.

La solution **BatO bilan @pps** est utilisable sur Téléphone portable, tablette ou PC. Ce matériel doit être récent et de qualité professionnelle pour une parfaite utilisation.

Article 7

Confidentialité

Confidentialité des Identifiants.

BatO bilan© n'a pas accès aux mots de passe protégeant les Identifiants du Client.

Les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par **l'Utilisateur**, se fait sous son entière responsabilité.

Tout usage des Identifiants se fait sous l'entière responsabilité de **l'Utilisateur**.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses Identifiants un Administrateur du Client doit en avvertir immédiatement **BatO bilan©** par téléphone ou par courriel à l'adresse bateubilan@gmail.com, qui procédera à la mise à blanc du mot de passe. **L'Utilisateur** devra alors créer un nouveau mot de passe.

Le mot de passe choisi par **l'Utilisateur** devra respecter des exigences de complexité.

Confidentialité des informations.

Seul un administrateur **BatO bilan**© est habilité à travailler sur les données pour des besoins bien définis : maintenance et mise à jour.

De manière expresse, **BatO bilan**© stipule que toute information gérée et stockée pour le compte de son **Utilisateur** est considérée par elle comme confidentielle.

Toute communication d'informations effectuée par chacune des parties est par principe également considérée comme confidentielle.

BatO bilan© est tenue de préserver le caractère confidentiel desdites informations en prenant au moins les mêmes dispositions que celles qu'elle prend habituellement pour protéger ses propres informations confidentielles.

BatO bilan© devra faire respecter à l'ensemble de son personnel, quel que soit son statut, la même obligation de secret et de confidentialité pour l'ensemble des informations visées ci-dessus.

BatO bilan© s'engage à ce que les personnes habilitées à accéder aux données des **Utilisateur** reçoivent une formation préalable sur la protection des données.

BatO bilan© ne pourra divulguer les informations confidentielles que si cette divulgation était exigée par une décision judiciaire.

Les dispositions de cette clause de confidentialité demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat.

Article 8

Protection des données

Les données appartenant à l'**Utilisateur** sont hébergées en France sur les serveurs de **BatO bilan**© et Nauticoncept sont et demeurent la propriété du Client.

Toutes les données sont sauvegardées en temps réel, sur deux datacenters distants. Chaque Datacenter dispose de la triple certification ISO9001 (Services), ISO27001 (Sécurité de l'information), ISO140001 (Environnement) pour l'ensemble de ses départements et activités.

BatO bilan© s'engage à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques, aucune copie des données et à n'en faire aucune utilisation autre que celles prévues pour l'exécution des présentes CGV.

BatO bilan© peut faire appel à d'autres sous-traitants notamment la **société Nauticoncept** (Macon B 819 500 331) pour intervenir sur le traitement des données (Destruction de supports de données usagés, restauration de données sur supports endommagés, changement de supports, installations et maintenance sur serveurs). **BatO bilan**© s'assure de la qualification de ses sous-traitants et du strict respect par ces derniers de la protection et de la confidentialité des données.

Article 9

Responsabilité de BatO bilan©

L'**Utilisateur** reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et plus généralement de toutes les conditions relatives à l'utilisation du logiciel **BatO bilan @apps** proposé par **BatO bilan©**.

En aucune circonstance **BatO bilan©** ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé à l'**Utilisateur** ou à un tiers du fait de l'utilisation du logiciel **BatO bilan @apps** et ce, quelle qu'en soit la cause.

De la même manière, **BatO bilan©** ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé à l'**Utilisateur** ou à un tiers du fait de la non-disponibilité ou d'un dysfonctionnement du logiciel **BatO bilan @apps** et ce, quelles qu'en soient la cause et la durée.

Il appartient à l'utilisateur de souscrire une assurance, notamment une responsabilité civile professionnelle, lorsqu'il réalise une expertise et/ou un diagnostic avec la solution **BatO bilan @apps**.

Les **Utilisateurs** du logiciel **BatO bilan @apps** renoncent à tout recours contre **BatO bilan©**, ses sous-traitants et ses partenaires.

La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante par **BatO bilan©** qui n'aurait pas contracté sans elle.

De plus, **BatO bilan©** ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par Internet.

L'**utilisateur** reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tout montant dû à **BatO bilan©** au titre de la souscription du Contrat.

BatO bilan© ne garantit pas que le logiciel **BatO bilan @apps** sera exempt d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le logiciel **BatO bilan @apps** fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il soit compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément préconisée par **BatO bilan©**.

Article 10

Référence

Sauf convention contraire, **BatO bilan®** pourra citer le nom de **L'Utilisateur** sur tout document, électronique ou autre, à titre de référence.

Article 11

Force majeure

La responsabilité de **BatO bilan®** sera entièrement dérogée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes CGV, résultent d'un cas de force majeure.

Pour l'application des présentes CGV, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté de **BatO bilan®**, telle qu'une défaillance du Datacenter.

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à **BatO bilan®** au titre du Contrat et des présentes CGV, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, **BatO bilan®** sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées.

Dans ce cas, **BatO bilan®** pourra demander la résiliation du présent contrat, sans être tenue à verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du présent contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

Article 12

Généralités

La nullité d'une des clauses du Contrat en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de réalisation qui garderont leur plein effet et portée entre les soussignés.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'un des soussignés sans un acte préalable écrit et signé par les responsables autorisés des soussignés sous la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

Le fait que **BatO bilan®** ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses du présent Contrat, et/ou d'un manquement par **L'Utilisateur** à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par **BatO bilan®** à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses ou obligations contractuelles.

Les notifications prévues en exécution des présentes devront être effectuées aux adresses où les parties déclarent élire domicile en leur siège social respectif.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'un des soussignés sans un acte préalable, écrit et signé par les représentants légaux de **BatO bilan©** et de **L'Utilisateur**, ou leurs mandataires autorisés.

Cet acte préalable, écrit et signé devra prendre la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écartier l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

En conséquence, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de **BatO bilan©**, prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire opposée par **L'Utilisateur** sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à **BatO bilan©**, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

En cas de liquidation judiciaire de **L'Utilisateur** le contrat sera automatiquement résilié.

Article 13

Loi applicable et attribution de compétence

Le présent Contrat est intégralement soumis à la loi française.

En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, les soussignés s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

En cas de désaccord persistant sur l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

Article 14

Réclamations

Toute réclamation et/ou contestation de **L'Utilisateur** à l'encontre de **BatO bilan©**, devra être formulée par **L'Utilisateur** au plus tard un mois à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.